

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUIN 2022
N°54/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE QUATRE JUILLET

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BOFELLI Y., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER J.M., MILET F., MOLLARD N., PAÏO J., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : BARET E. à SANCHEZ D., CADORET S. à DOMINGUEZ F., MEDAVIT R. à CHABANY S., PROCACCI T. à VITINGER G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nadège MOLLARD est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

MODIFICATION DES REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Madame Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, soumet au Conseil les projets de règlements modifiés des services périscolaires et extrascolaires, transport scolaire et action jeunesse.

- **Précision apportée sur le règlement du transport scolaire :**
 - o concernant les modalités de paiement de la participation financière demandée aux familles : ce montant apparaîtra sur la première facture de septembre 2022 ou, le cas échéant, après la première utilisation du service.
 - o Indication du fait que les tarifs sont votés par le conseil municipal (pas de montant indiqué pour ne pas avoir à ré approuver le règlement à chaque changement de tarif)
- **Précisions apportées sur les règlements des accueils périscolaires et extrascolaires :**
 - o Un paragraphe a été ajouté suite au constat d'inscriptions dites abusives qui bloquent des places finalement inoccupées, au détriment de familles qui auraient eu réellement besoin du service (voir Article 2 Inscriptions et fonctionnement : Inscriptions abusives et non utilisées)
 - o Article 8 Facturation et Paiement : Les factures sont dématérialisées depuis janvier 2022 et disponibles sur le portail famille.

- **Ajout d'une date butoir de dépôt des dossiers de demande de dérogation scolaire**

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission éducation enfance et jeunesse,

APPROUVE les nouveaux règlements des services périscolaires et extrascolaires, transport scolaire et action jeunesse.

CHARGE Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et les services municipaux de veiller à leur application.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 05 juillet 2022

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

